

Premiers couacs dans la délivrance du nouveau permis

Les professionnels de la route se plaignent de retards dans la délivrance de ces titres. Ce qui empêche des salariés de rouler.



Le nouveau permis de conduire est délivré depuis le 16 septembre.

ALAIN PITTON

ANGÉLIQUE NÉGRONI anegroni@lefigaro.fr

SÉCURITÉ ROUTIÈRE Plus sécurisé, le tout nouveau permis de conduire, apparu le 16 septembre dernier, a un inconvénient... Il empêche certains usagers de conduire. Les professionnels de la route – les transporteurs de voyageurs mais aussi de marchandises – dénoncent aujourd'hui des retards dans la délivrance de ces nouveaux titres réalisés par l'Imprimerie nationale et qui empêchent les employés concernés de prendre le volant. « Une situation aberrante », selon le délégué général de la Fédération nationale des transports routiers (FNTR), Nicolas Paulissen.

Cette situation est notamment rencontrée à l'occasion du renouvellement pour les transporteurs de leur permis tous les cinq ans et qui s'accompagne à cette occasion d'une visite médicale obligatoire.

« Auparavant et après avis favorable du médecin, le professionnel de la route reprenait le volant avec un document transitoire avant de recevoir son permis », relate le responsable des ressources humaines des transports Ageneau, Thierry Marot, en poursuivant : « Maintenant, sans attestation transitoire, il doit attendre la remise du nouveau titre et j'ai trois employés qui depuis plusieurs semaines sont dans ce cas. » Trois salariés payés sans pouvoir travailler.

Pénurie de main-d'œuvre

Responsable de l'entreprise Bréger en Mayenne, Vincent Lesage, est confronté aux mêmes difficultés : « on essaie d'anticiper ces renouvellements mais cela ne suffit pas. J'ai le cas d'un chauffeur dont le permis expirait le 28 octobre et qui a passé sa visite médicale le 19 septembre. Aujourd'hui, il attend toujours ». « Des instructions ont été données aux préfetures pour traiter en

priority ces dossiers », indique-t-on à la délégation interministérielle à la sécurité routière où l'on conteste toute anomalie en demandant aux entreprises d'anticiper davantage encore ces échéances.

Les fédérations mettent en avant une autre situation critique : celle de la personne qui dans le cadre d'une formation professionnelle devient chauffeur et doit se procurer son nouveau titre. « Les délais d'attente annoncés sont de plusieurs mois », souligne Serge Montagne directeur des affaires territoriales au sein de la Fédération nationale des transports de voyageurs (FNTV) et qui a décidé d'alerter cette semaine le ministère des Transports. Ces couacs ont pour conséquence de retarder la mise sur le marché du travail de ces nouveaux salariés. « Alors que le secteur de transport de voyageurs connaît une pénurie de main-d'œuvre. En zone rurale, pour le ramassage scolaire par exemple, on

a du mal à recruter », indique Pierre-Guy Le Cadre, directeur général d'une société de transports à Saint-Jean-de-Luz.

Pour ne plus être freinées par ces retards, les entreprises réclament le retour des attestations provisoires comme cela existait avant pour le renouvellement des permis. « Il faut que l'État trouve une solution rapide pour débloquer la situation », souligne M^{re} Matthieu Lesage de l'Automobile club des avocats (ACDA), avisé de ces difficultés. D'ailleurs, selon les professionnels du secteur et malgré le changement de réglementation, certaines préfetures continueraient, à délivrer ces récépissés. « Et c'est une bonne chose car sans elles comment travailler ? », signale Catherine Pons, déléguée générale au sein de l'Union nationale des organisations syndicales des transporteurs routiers automobiles et qui note, quant à elle, une amélioration de la situation. ■